

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024- 09/4/26 DOSSIER N°6476	COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉES SCOLAIRES 2023/2024 ET 2024/2025 - SUBVENTIONS
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Franck FOULON
Thierry GAILLARD à Nicolas SIMONNET
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉES SCOLAIRES 2023/2024 ET
2024/2025 - SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2024-09/4/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci après d'un montant total de **1 992 €** ;

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Louis Durand – SAINT VAURY	5 ^{ème} 2	Les Mottes castrales – SAINT DIZIER LA TOUR	18	02/05/2024	182 €
Marc Bloch – BONNAT	6 ^{ème}	Etang des Landes – LUSSAT	32	03/06/2024	325 €
Martin Nadaud – GUERET	5 ^{ème} et 4 ^{ème} SEGPA – ULIS et 5 ^{ème} 2	Centre international d'Art et du Paysage – BEAUMONT DU LAC	64	04/07/2024	535 €
Martin Nadaud – GUERET	6 ^{ème} et ULIS	Les Pierres Jaumatres – TOULX SAINTE CROIX	120	06/09/2024	850 €
Collège / Lycée agricole – AHUN	3 ^{ème}	Masgot – FRANSECHES	27	02/09/2024	100 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET